Trente-quatrième année, N° 160. Le numéro 10 centimes Mardi 13 juillet 1937.

Nouvelliste valaisan

RÉDACTION - ABONNEMENTS
ST-MAURICE
Téléphone 2.08
Compte de chèques postaux IIc 274

PRIX DES ABONNEMENTS :

	Un an	6 mois	3 mois
SUISSE	14.—	7.50	4.—
Avec Bulletin officiel	18.—	9.50	5.—

ETRANGER: Demander le tarif

LE SEUL QUOTIDIEN DE LA VALLÉE DU RHÔNE

SERVICE DE PUBLICITÉ
SION
PUBLICITAS S. A., Tél. 2.36
et toutes les Agences de PUBLICITAS S. A.

PRIX DES ANNONCES :

Valais et de Bex à Villeneuve	8 cts	le mm.
Suisse	10 »	»
Etranger	14 »	»
Réclames	20 »	»
Mortuaires	16 »	»

Le progrès social en Valais

En Valais, nous ne sommes pas cocardiers pour un sou.

Nous créons beaucoup d'œuvres, nous accomplissons des travaux de Titan, étant donnée la modicité de nos ressources, sans battre le tambour et sans lancer des notes excessives par tous les clairons du pays.

Il a été fait parfois cette objection que nous paraissons méconnaître les devoirs sociaux à l'égard des travailleurs.

Ce n'est pas exact.

Le développement de notre réseau routier, l'assainissement de la plaine, les constructions de toute nature, la pluie de subsides qui est tombée sur certains travaux, la création de notre belle Ecole d'agriculture avec son enseignement à la fois technique et pratique, n'apparaissent-ils pas comme des œuvres sociales au premier chef ?

Les délibérations du Congrès romand de la Corporation qui s'est tenu, dimanche, à Vevey, ont attiré, une fois de plus, l'attention sur l'utilité des syndicats professionnels auxquels se rallient, peu à peu, tous les partis politiques.

Le principe de la Corporation n'est plus contesté. Ce n'est plus qu'une question d'heures pour qu'il devienne général et de droit public.

Mais qui donc, au dehors et même chez nous, se rend bien compte que le Valais a créé deux corporations formidables, par leur étendue et par les services qu'elles rendent ?

Nous voulons parler de la Fédération des Producteurs de Lait et des Caves coopératives, deux institutions qui dérivent d'un esprit de protection sociale que l'on ne saurait contester.

C'est la chose moins le mot.

Le Grand Conseil, sur les propositions du Conseil d'Etat, a voté une loi de protection ouvrière, qui a été sanctionnée par le peuple, dont les milieux compétents disent le plus grand bien.

Quand elle aura pu produire tous ses effets, nous constaterons le formidable pas en avant dans ce domaine. Il y a le temps d'adaptation, nécessaire à toute œuvre humaine.

On ne vote pas un subside, on n'institue pas un fonds de crise, on n'entreprend pas le moindre travail sans que, dans les considérants qui font partie des décrets, on ne fasse des allusions directes à la lutte contre le chômage.

M. Dellberg lui-même doit reconnaître qu'aucun parlement bourgeois, pour nous servir d'une expression qui lui est chère, ne pourrait être animé d'intentions meilleures à l'égard du vaste problème social, que le gouvernement valaisan.

Descendons dans les détails.

Là encore, nous trouvons des dispositions législatives sur les conditions de travail qui revêtent un caractère extrêmement intéressant.

Seulement, personne ne semble y prêter la moindre attention.

Ah ! si c'était de la politique pure, ce serait une autre affaire.

L'Etat n'est plus tenu, dans ses adjudications, de donner sa préférence à la soumission la plus basse.

Voilà encore de l'excellente protection sociale.

Nous avons eu des entrepreneurs qui se ruinaient, des ouvriers qui n'étaient pas payés, des travaux publics momentanément abandonnés, grâce à cette fiction de la soumission à un prix global qui ne soutenait pas celui de revient.

Il semble bien que patrons et ouvriers aient salué avec faveur ce retour à une situation saine.

De plus, il est imposé aux adjudicataires des conditions de logement, d'hygiène, d'heures de travail, de main-d'œuvre indigène qui sont autant de mesures sociales préservatives et qui ne se sont heurtées à aucune opposition justifiée et sérieuse.

Cela, en dehors de toutes résolutions draconiennes, en restant dans les limites des libertés démocratiques et sans porter aucune atteinte à la liberté du travail et de l'engagement.

Nous irons certainement encore de l'avant. Nous attendons beaucoup de la législature qui est entrée en fonction en mars dernier et qui nous paraît avoir secoué l'outillage de l'orthopédie électorale.

Ch. Saint-Maurice.

Le Congrès romand des Corporations

Ses résolutions

Quels changements dans l'esprit public !

Il y a dix ans seulement, un Congrès romand des Corporations réunissait à peine quelques personnalités de grand dévouement.

Aujourd'hui, c'est un élan général. On sent que le peuple porte ses regards vers les institutions susceptibles de résoudre les problèmes sociaux de l'heure.

Ce sont les Corporatistes de Vevey qui s'étaient chargés, cette année, de recevoir leurs camarades, et ils se sont acquitté de leur mission, sous la présidence de M. Georges Pilet, avec un esprit d'organisation et un dévouement auxquels chacun a rendu hommage.

Tandis que samedi soir, les délégués ont entendu les rapports cantonaux et les communications sur l'activité de la Fédération romande des Corporations et de l'Union corporative suisse, le dimanche matin, les groupes patronal, ouvrier et agricole, ont discuté des trois importantes questions mises à l'ordre du jour : les allocations familiales, le développement de la législation sur les contrats collectifs et la Corporation du vin.

A midi, dimanche, un banquet a réuni tous les congressistes au Casino du Rivage où l'on remarquait parmi les personnalités présentes : MM. J. Lescaze, président de l'Union corporative suisse, R. Devrient, président de la Fédération romande des corporations, Masnata, député, président des Amis de la Corporation, Piller, conseiller d'Etat fribourgeois, Mayor-Delapraz, préfet du district de Vevey, Berra , député de Genève, A. Freymond, ancien président des Amis de la Corporation, B. Schwar, conseiller national, David Dénéréaz, député.

Au dessert, M. G. Pilet adressa aux congressistes des paroles de bienvenue et les remercia d'être venus nombreux pour témoigner leur attachement à la cause corporatiste qui entend travailler à la défense de la famille et à la prospérité du pays.

Puis, M. Mayor-Delapraz, préfet, apporta le salut du gouvernement vaudois et dit le plaisir qu'a la ville de Vevey à accueillir le congrès romand des Corporations.

Après un excellent discours, M. Devrient communique à l'assemblée la composition des divers comités. Le bureau du comité de la Fédération romande est composé pour l'année 1937-1938, de MM. H. Berra, président, R. Devrient, vice-président, G. Pilet, trésorier, Bietrix, secrétaire, Lescaze et Iten, adjoints. Le comité vaudois est composé de M. Fred. Soutter (patron), Dupérier (technicien), G. Pilet (ouvrier) et A. Masnata (ami de la Corporation).

La parole est ensuite donnée aux différents délégués chargés d'introduire et de soumettre à l'assemblée les résolutions élaborées au cours de la matinée et acceptées par les divers groupements.

Voici les résolutions adoptées à l'unanimité :

1) de recommander l'introduction des allocations familiales lors de l'établissement de nouvelles conditions de travail ;

2) de développer la législation sur le contrat collectif de travail réalisé dans le cadre de l'organisation professionnelle ;

3) de donner un caractère obligatoire aux accords établis entre la production et le commerce des vins du pays, ces accords réalisés dans le cadre corporatif devant être conformes à l'intérêt général et assurer l'écoulement des vins suisses.

Celle du vin, présentée par M. R. Jacquod a la forme suivante :

La Fédération romande des corporations constatant :

1) que les vins étrangers importés en quantité sur le marché suisse avilissent les prix payés à la production nationale, causant ainsi la ruine des vignerons et la disparition progressive du vignoble,

2) que la marge trop grande entre le prix payé au producteur et celui exigé du consommateur provoque la mévente de nos vins,

3) que les efforts tentés jusqu'à maintenant pour sauver le vignoble sont restés stériles,

4) que le vignoble qui occupe une nombreuse main-d'œuvre mérite l'appui de tous les groupes économiques et professionnels,

exprime sa sympathie et sa solidarité à l'égard des vignerons suisses,

affirme sa conviction certaine que les vignerons suisses ne sortiront des difficultés actuelles que par l'organisation corporative de leur profession,

demande aux autorités de donner un caractère obligatoire aux accords établis entre la production et le commerce des vins du pays, ces accords réalisés dans le cadre corporatif, devant être conformes à l'intérêt général et assurer l'écoulement des vins suisses.

M. Henri Berra, de Genève, succède à M. Devrient comme président de la Fédération.

M. Julien Lescaze, président de l'Union corporative suisse, prononça enfin le discours de clôture.

Après avoir constaté que le gouvernement fédéral, au lieu de conduire le pays, se laisse conduire par les événements, qu'il annonce des réformes qui sont trop souvent des compromis, M. Lescaze forme le vœu que le corporatisme, après avoir créé l'ordre sur le plan social et économique, le rétablisse également sur le plan politique.

« Il faut, déclare en terminant M. Lescaze, que nous mettions dans notre action l'élan de l'amitié et de l'amour, la foi généreuse qui, seule, peut entraîner les hommes que nous voulons libérer des chaînes du libéralisme économique et du marxisme ».

Enfin, M. H. Berra, le nouveau président de la Fédération romande, adresse des remerciements à tous ceux qui ont collaboré à la réussite de cette journée. Après avoir parlé des trois problèmes qui sont à l'ordre du jour, M. Berra fait allusion aux tâches à venir et notamment à celle qui consistera à attirer l'attention des autorités et de la population sur la nécessité de réaliser l'assurance-vieillesse, non pas en s'adressant à l'Etat, mais en demandant le concours des spécialistes en matière d'assurance.

M. Berra termine en rappelant la magnifique devise de la Corporation qui veut une Suisse chrétienne, corporatiste et fédérative.

Autour du voyage du Cardinal Pacelli en France

Curieux souvenirs de voyages de cardinaux et de nonces d'autrefois

(De notre correspondant particulier)

Rome, 10 juillet.

Les milieux romains suivent naturellement avec un vif intérêt le voyage du Cardinal Pacelli et l'on lit ici avec la plus grande satisfaction les informations relatives à l'accueil triomphal reçu en France par le Légat du Pape, à la fois de la part du peuple et de la part des autorités. Nul doute que cette visite contribue à rendre plus cordiales encore les relations entre le Vatican et le gouvernement de la République.

L'intérêt politique de ce voyage ne doit pas interdire de s'arrêter un peu aussi à ses côtés anecdotiques et aux souvenirs qu'il évoque.

Par exemple, il a été dit à Rome et à Paris par les autorités les plus élevées amenées à parler de ce voyage que, pour lui trouver un précédent, il faut remonter à la visite faite à Paris en 1801 par le Cardinal Consalvi, Secrétaire d'Etat de Pie VII.

Il est exact que Consalvi est venu à Paris pour négocier avec Bonaparte le concordat qui allait régir pendant un siècle la vie de l'Eglise de France. Mais on a oublié que le même Secrétaire d'Etat de Pie VII est revenu à Paris en 1814, après la chute de Napoléon pour défendre auprès de Louis XVIII les droits du Pape à la restitution de ses Etats.

De Paris, Consalvi se rendit à Londres, puis après un nouveau séjour à Paris, il retourna à Rome en passant par Vienne.

Le Cardinal Pacelli est assurément l'un des cardinaux qui ont le plus voyagé. Avant d'être revêtu de la pourpre, il a visité la Suisse, la Belgique, l'Angleterre et l'Allemagne qu'il a parcourue en tous sens pendant les douze années qu'il y a passées comme nonce à Munich puis à Berlin.

Devenu cardinal, il est retourné plusieurs fois en Suisse et il a fait en outre de grands voyages en France, en Amérique du Sud et aux Etats-Unis.

Pie XI a envoyé son Secrétaire d'Etat en qualité de Légat à Lourdes et à Buenos-Ayres comme aujourd'hui à Lisieux, mais il a, en outre, encouragé ses autres voyages car il apprécie, par expérience, l'utilité des visites à des pays étrangers pour les hommes qui doivent diriger le gouvernement de l'Eglise. Avant de devenir pape, Mgr Ratti a souvent été conduit par ses excursions d'alpiniste en Suisse et par ses travaux de savant en France, en Allemagne, en Autriche, en Belgique. Quelques semaines avant la guerre, il participait à un congrès scientifique en Angleterre. Plus tard, il passa plusieurs années en Pologne comme visiteur apostolique puis comme nonce, et, avant de faire son entrée solennelle à Milan comme cardinal-archevêque, il se rendait en pèlerinage à Lourdes.

On lui avait réservé dans la villa épiscopale une chambre qui avait été occupée dans des circonstances analogues par Mgr Della Chiesa un an avant son élévation au pontificat suprême. Le futur Benoît XV n'avait guère fait d'autre voyage à l'étranger depuis le temps où, jeune prélat, il avait accompagné le cardinal Rampolla à la nonciature de Madrid.

Pie X, lui, n'était jamais sorti d'Italie, mais Léon XIII, ayant été nonce en Belgique, avait visité, outre ce pays, la France et l'Angleterre.

Mgr Pecci avait d'ailleurs bien failli ne jamais rentrer à Rome. A son arrivée à la nonciature de Bruxelles, en 1843, il s'était rendu en voiture à Malines pour y visiter le cardinal Sterckx. Au retour, il longeait le canal de Vilvorde, quand ses chevaux s'emportèrent. Sans l'intervention courageuse d'un vicaire des environs qui passait là en ce moment, la voiture et ses occupants étaient dans le canal. Mgr Pecci en fut quitte pour rentrer à Bruxelles à pied. Nous eûmes plaisir à citer ce fait, il y a quelques années à Rome, au Cardinal Villeneuve, archevêque de Québec qui, victime d'une panne d'auto après une visite au cardinal Van Roey à l'archevêché de Malines, était rentré à Bruxelles en tramway, tout heureux d'ailleurs d'avoir pu recourir à ce mode de locomotion auquel il avait dû renoncer depuis son élévation à la pourpre.

Fait curieux, on avait pu citer aussi à Mgr Pecci un précédent, mais beaucoup plus dramatique. Six ans plus tôt — exactement le 8 juillet 1837, et, par conséquent, il y a tout juste cent ans — l'internonce de Bruxelles Mgr Gizzi venait de quitter son poste pour rentrer à Rome par Luxembourg et la Suisse. Près de Marche, sa voiture roula dans un fossé et le prélat en fut tiré avec quelques contusions qui l'obligèrent à passer la nuit dans un petit cabaret, puis à chercher asile pour quelques jours chez le curé-doyen de Marche.

Heureusement, le voyage du cardinal Pacelli en France ne l'expose pas à de telles aventures.

Guardia.

Les Evénements

Œuvre de paix grandiose

Œuvre de haine étendue

L'arrivée du Cardinal Pacelli à Paris et à Lisieux a été l'occasion d'une émouvante manifestation de bienvenue.

Tous les grands corps de l'Etat étaient représentés. Le ministre des affaires étrangères

avait tenu à être présent en personne à la gare. Le président de la République avait délégué un officier de sa Maison. Les drapeaux officiels s'inclinèrent devant le Légat qui, soit à Paris, soit à Lisieux, passa en revue les troupes. L'Hymne pontifical et la « Marseillaise » étaient joués.

Et, partout, ce furent des acclamations sans fin.

A l'inauguration de la basilique de Lisieux, 200,000 personnes assistaient à la cérémonie dont les autorités civiles et militaires de la région, préfet en tête.

Un haut personnage du Vatican a déclaré que Pie XI était très ému en apprenant l'accueil chaleureux réservé à son Secrétaire d'Etat.

Partout, en France, on considère le Cardinal Pacelli comme un messager de la paix chrétienne. En Allemagne, la presse hitlérienne qualifie le voyage du Cardinal de manifestation politique antiallemande.

La sérénité du Légat pontifical se rendant à un congrès eucharistique et reçu par le gouvernement français semble bien un symbole, et ce gage de paix internationale et de paix sociale à une heure chargée d'inquiétude, qui donc le mépriserait !

* * *

Comme il fallait s'y attendre, après s'être bien injurié et même battu, entre congressistes socialistes, réunis à Marseille depuis samedi, MM. Blum et Auriol sont sortis de ces assises non seulement acquittés, mais loués par la majorité de leur parti, aussi bien pour leur gestion des affaires publiques que pour la collaboration qu'ils apportent au ministère Chautemps.

Quels contrastes entre les manifestations de Lisieux et de Marseille !

Là, la paix des cœurs, des âmes et des esprits, ici, la guerre, la haine et la menace.

Nouvelles étrangères

Un train tamponne un convoi à l'arrêt

Neuf tués — Soixante blessés

Une très grave collision s'est produite au début de la soirée de samedi, sur la ligne Le Mans-Caen, à 1500 m. environ de la gare du Mans (France).

Un train de cinq wagons qui se dirigeait sur Caen, avait quitté la gare du Mans, à 18 h. 39. Il avait 11 minutes de retard.

A environ 1500 mètres de la gare du Mans le mécanicien trouva un signal fermé et immobilisa son convoi. Derrière lui, un sémaphore le protégeait et le sémaphore indiquait au mécanicien d'un train qui suivait d'avoir à se méfier et de rester maître de sa vitesse.

Sachant qu'un autre train devait suivre le sien à quelques minutes d'intervalle, le chef du train arrêté descendit du fourgon de queue dans lequel il se trouvait. Il vit, en effet, poindre le train et se porta au devant en agitant son mouchoir.

Le mécanicien du train suiveur ne l'aperçut-il pas ou était-il déjà trop tard ? Le train composé de quatre wagons, arrivait.

Un choc d'une extrême violence se produisit et, dans un fracas épouvantable, les wagons s'encastrèrent les uns dans les autres.

De nombreux voyageurs se trouvaient dans ces wagons et des cris de douleur s'élevèrent aussitôt.

Les ambulances furent rapidement sur les lieux et transportèrent cinq morts à la gare de Mans et quatre autres morts à l'hôpital.

Le procureur de la République a immédiatement commencé son enquête.

Le mécanicien a déclaré qu'il avait bien eu son attention attirée par le sémaphore, mais qu'ensuite il ne vit rien et continua sa marche.

A la suite de cet interrogatoire, le mécanicien du train tamponneur a été inculpé.

En dernière heure, on compte neuf morts et cinquante-huit blessés, dont vingt-sept sont en traitement à l'hôpital.

Terrible incendie de forêts

La chaleur a provoqué un terrible incendie dans les bois du Brusc et les forêts de Six-Fleurs, à La Lèque, près Toulon (France).

Dans l'après-midi de dimanche, l'incendie a diminué d'intensité, mais l'alerte fut vive à un moment au fort de Peyras construit sur une crête. L'ouvrage était cerné par le brasier qui gagnait du terrain ; on eut des craintes pour la poudrière du fort et l'ordre fut donné aux marins-pompiers de passer coûte que coûte avec des extincteurs. Un camion partit avec un piquet de pompiers munis de masques et escalada la route stratégique aboutissant au fort. Le camion parvint à traverser les flammes et tout danger fut écarté.

Mais à 18 heures, le feu reprenait à la Lèque, au sud du Brusc ; le sous-préfet s'y est aussitôt rendu avec une compagnie de tirailleurs et un détachement de marins, afin de préserver les villas nombreuses à cet endroit.

L'enquête ouverte par la gendarmerie semble établir que le sinistre est dû à une imprudence ; un médecin, M. Magnin, demeurant à La Lèque, a d'ailleurs spontanément déclaré aux enquêteurs qu'il croyait avoir provoqué l'incendie accidentellement par un feu allumé dans sa propriété.

On ne signale aucun accident de personne jusqu'à présent, mais un reporter-photographe, à demi-asphyxié par la fumée, a fait une grave chute de moto.

Un jeune homme égorge sa fiancée

Près de Dôle, dans le Jura, un drame passionnel s'est déroulé samedi après-midi, à la cité Blémont, habitée surtout par des cheminots.

Un employé, Georges Speck, âgé de 24 ans, était fiancé depuis plus d'un an avec Mlle Marie Bard, dont la famille s'opposait à ce mariage.

Samedi, après un ultime entretien avec les parents de Mlle Bard, Georges Speck, désespéré, entraîna la jeune fille dans un fourré et lui trancha la gorge à coups de rasoir.

Lorsque des voisins, alertés par les cris de la malheureuse, arrivèrent à son secours, il était déjà trop tard ; elle venait de rendre le dernier soupir et Georges Speck, qui avait tourné l'arme contre lui, agonisait à son côté.

Le meurtrier est mort une heure après.

Les drames de l'ivresse

A Arles-sur-Rhône, près Marseille, hier après-midi, à 18 heures, le Russe Vasil Montakewitch, 34 ans, ouvrier agricole, se trouvait au restaurant de la Cigale, dont sa femme est gérante. Dans la salle de l'établissement étaient assis les époux Goy, propriétaires du restaurant, tous les quatre burent ensemble du champagne puis une conversation animée s'engagea en russe entre Vasil et son épouse.

Soudain ce dernier tira de sa poche un revolver et, tandis que sa femme s'enfuyait, Mme Goy put se jeter sur lui, essayant de le désarmer. Cependant plusieurs coups de feu partirent et blessèrent Mme Goy d'une balle à la tempe gauche et au poumon droit.

Goy survint alors mais à peine se trouvait-il en présence de Vasil que celui-ci, continuant à décharger son arme, l'abattit d'une balle en plein cœur.

Vasil continua à poursuivre sa femme, qui s'était réfugiée dans une chambre au premier étage. Il ne la trouva pas et profita de la confusion qui régnait à ce moment pour sortir et aller dans la chambre d'un de ses amis. Là il se tira une balle de revolver dans la tête. La mort fut foudroyante.

Ce drame a fait deux morts, Goy étant décédé avant d'arriver à l'hôpital. Quant à sa femme, elle est dans un état très grave.

Montakewitch était un alcoolique invétéré. Il était extrêmement violent et avait déjà menacé sa femme de mort.

Nouvelles suisses

Le dimanche politique

Les élections des conseils communaux pour la période législative 1937-1941 se sont déroulées dimanche dans le canton de Soleure.

Les résultats des trois principales communes du canton sont les suivants : Soleure : radicaux 19 mandats (précédemment également 19), conservateurs 5 (6), socialistes 5 (5), Union nationale des indépendants 1 (0). Olten : radicaux 15 (14), conservateurs 6 (6), socialistes 9 (10). Granges : radicaux 13 (13), conservateurs 4 (4), socialistes 12 (13), union nationale des indépendants 1 (0).

A Derendingen, la liste communiste obtient un siège aux dépens des socialistes.

En ce qui concerne les onze grandes communes ayant des conseils municipaux de 19 à 30 membres, les radicaux gagnent au total 6 mandats, les conservateurs en perdent 1 et les socialistes huit.

Le Congrès radical d'Olten

M. Stucki a retiré son projet pour adopter celui du Comité directeur

Trois cent soixante-deux délégués ont assisté dimanche, à Olten, à l'assemblée extraordinaire du parti radical démocratique.

Les rapports furent présentés par MM. Béguin, président du Parti et le conseiller national Wey de Lucerne.

Tous deux relevèrent la résistance à laquelle la résolution de M. Stucki s'est heurtée, notamment auprès des radicaux de la Suisse française et insistèrent sur le devoir qui incombait, dans ces conditions, au comité directeur de rechercher une formule d'accord.

M. Wey annonce que le projet de résolution du comité directeur a été approuvé à l'unanimité des trente-cinq voix du comité central, dont celle de M. Stucki.

Au débat, prirent la parole MM. Vallotton, qui a fait l'éloge de la collaboration loyale et franche des partis gouvernementaux aux Chambres et qui se déclare hostile à un cartel des gauches ; Gut, de Staefa, Saxer, de St-Gall ; Briner, de Zurich ; Stucki qui approuve le projet du Comité directeur et retire le sien, Stämpli de Gerlafingen, Borel, de Genève. La résolution du Comité directeur, que le «Nouvelliste» a publiée en son temps est votée.

Au banquet, M. le conseiller fédéral Pilet-Golaz a parlé en son nom et au nom des trois autres conseillers fédéraux radicaux. Il souligne que la communauté populaire est l'idée de base du parti radical, qui a créé l'Etat démocratique actuel. Les partis qui ne reconnaissent pas la démocratie ne sont pas suisses ; aucun pays n'a autant de liberté que la Suisse, qui offre également au fédéralisme la liberté de mouvement nécessaire.

L'orateur termine son allocution par un appel à la solidarité fédérale et à la confiance en l'avenir du pays.

Un apprenti se tue dans un exercice de vol à voile

Un apprenti des ateliers de construction de Thoune, Rodolphe Bieri, de Heimberg, âgé de 19 ans, a fait une chute mortelle d'une hauteur de 40 mètres environ en s'exerçant au vol à voile sur la place de l'Allmend. La mort fut, semble-t-il, instantanée. L'appareil a été entièrement détruit. La cause de la chute est encore inexpliquée. C'est le premier accident mortel qui se soit produit au cours des exercices de vols à voile effectués dans la région de Thoune.

Un ouvrier électrocuté

Hier soir, vers 17 heures, un jeune homme, M. Guillermin, âgé de 18 ans, arrivait à l'usine électrique de Chèvres, Genève, à l'annexe dite des bobines, pour apporter le souper de son père, M. Maurice Guillermin, 45 ans, électricien.

Voyant son père près d'un transformateur, le jeune homme s'approcha, mais fut soudain cloué sur place par la terreur. Il venait de voir une flamme rapide entourer son père, qui tomba sur le sol, inanimé.

Le malheureux, on ne sait dans quelles circonstances, avait été atteint par le courant de 12,500 volts. Il était brûlé aux mains et, comme cela arrive en pareil cas, asphyxié par la décharge.

Le jeune homme donna l'alarme et l'on s'empressa de porter secours au malheureux.

Le pulmotor fut mis en action et fonctionna sans arrêt dans l'ambulance qui conduisait la victime à l'Hôpital, puis dans cet établissement même. Mais après trois heures d'efforts, on n'avait pas réussi à ranimer le malheureux et, peu avant minuit, il fallait se résoudre à constater le décès.

L'enquête cherche à établir les causes de ce terrible accident, encore inexplicable.

Coups de revolver sur un soldat

Un individu a tiré plusieurs coups de feu sur un soldat qui était assis avec une jeune fille sur un banc d'une promenade publique de Zurich. Une mêlée s'ensuivit, puis le soldat et son amie se réfugièrent dans le bois voisin. Le soldat, qui était blessé, est ensuite allé aviser la police avant d'être transféré à l'hôpital. Quant au coupable, il s'est constitué prisonnier et a été écroué. On ignore les raisons de l'agression.

On apprend ce matin que l'individu qui a tiré des coups de feu est un ancien légionnaire, sous mandat d'arrêt pour vol. Il espérait se procurer de l'argent par cette agression.

Touchant hommage à la Suisse

A l'issue de leur congrès annuel, les délégués de la Fédération nationale des anciens prisonniers de guerre, évadés et otages internes, se sont rendus, précédés de leurs drapeaux, au pavillon de la Suisse à l'Exposition internationale. Le président de la Fédération, M. Jean Claude, avocat à la Cour d'appel, a exprimé avec émotion à M. Alphonse Dunant, ministre de Suisse, la gratitude inaltérable de ses camarades à l'égard de la Suisse et lui a remis une plaquette en or portant ces mots : « Les anciens prisonniers de guerre français, à la Suisse généreuse ». M. Alphonse Dunant a remercié ses visiteurs.

Hôtel détruit par le feu

Un des plus gros incendies que l'on ait enregistrés dans le vallon de St-Imier s'est produit la nuit dernière, anéantissant complètement le vaste hôtel du Cerf, à Villeret. Aux environs de deux heures du matin, on constata une faible lueur dans les combles de l'hôtel. En quelques minutes, la toiture fut embrasée, et les pompiers, alertés et arrivés immédiatement sur les lieux, furent impuissants devant la violence de l'incendie.

Les époux Guovanoni, des personnes âgées qui dirigeaient l'hôtel, durent être sauvés, non sans difficulté, par les fenêtres, ainsi qu'une jeune sommelière, surprise par la rapidité du feu. L'incendie est d'autant plus grave que dans l'hôtel se trouvaient les prix et archives de toutes les sociétés locales de Villeret. Tout a été détruit.

On pense que cet incendie est dû à une cause fortuite ; une enquête est en cours, pour la déterminer exactement.

Les dégâts sont considérables. L'hôtel du Cerf, à Villeret, était une ancienne construction, de vieille renommée.

Une fillette se fracture le crâne

Au camp de vacances du Mouvement de la jeunesse suisse romande, aux Diablerets, dirigé par Mlle Ludi, de Genève, la petite Ingeborg Ruh, âgée de 10 ans, et fille unique, originaire de Schaffhouse mais domiciliée à Genève, fit une chute dans les rochers au cours d'une excursion ; elle fut relevée couverte de contusions et le crâne fracturé, et transportée à l'Hôpital cantonal de Lausanne où son état est jugé alarmant.

Poignée de petits faits

★ Le président de la République française a inauguré samedi la route la plus haute de l'Europe. Cette route, de 29 km. de longueur, passe par le col d'Iseran et relie la Tarentaise à la Maurienne depuis Val d'Isère à Bonneval. Son point culminant est à 2769 m.

★ Deux secousses sismiques ont été perçues la nuit dernière en Haute-Engadine. Elles étaient accompagnées de forts grondements souterrains, allant dans une direction sud-ouest-nord-est.

★ A l'unanimité, le Conseil communal des Planches, sur la proposition de la municipalité, a fait remise à la Compagnie du Glion-Naye du prêt de 18,750 francs que la commune lui avait fait il y a quelques années.

★ La vague de chaleur qui s'est abattue depuis quatre jours sur les Etats-Unis, a causé jusqu'à présent la mort de 150 personnes. A New-York, la température se maintient à 36 degrés centigrades.

★ A Port-Gallo, Pérou, une explosion s'est produite à bord du destroyer « Uillar ». Trois officiers ont été tués et plusieurs matelots blessés.

★ On annonce le décès à Bellinzone de M. Giovanni Odoni, député au Grand Conseil, l'un des dirigeants du parti libéral-radical-démocratique et personnalité en vue de la politique tessinoise. Le défunt était âgé de 73 ans.

★ Dimanche a été inaugurée au jardin zoologique de Genève la fosse aux ours, destinée à abriter pour commencer les deux ours offerts par la ville de Berne, sur l'initiative du Bernerverein de Genève. La Knabenmusik de Berne était venue à Genève pour la circonstance.

Après le banquet de midi où plusieurs discours furent prononcés, a eu lieu, en présence des représentants des autorités genevoises et bernoises, l'inauguration officielle de la Fosse aux ours.

★ Des glissements de terrain menaçants se sont produits depuis une semaine dans la région forestière du Widenbach, Rheintal. La masse en mouvement est large de 700 mètres et profonde d'une centaine. En maints endroits, le ruisseau ne forme plus qu'un mince filet d'eau. Des sapins sont à demi-arrachés. Les fentes constatées dans le terrain se sont fortement agrandies ces jours. La charrière de la région éboulée s'est déplacée à divers endroits.

Dans la Région

Double chute à l'Argentine

Deux habitants de Lausanne, MM. Alfred Frey, 25 ans, typographe, et Alfred Haldy, 38 ans, faisaient hier l'ascension du Lion d'Argentine par la face ; la brume et le froid rendaient leur marche très difficile lorsque, à midi, l'un d'eux perdit pied et tomba d'une trentaine de mètres, entraînant son camarade. M. Haldy, atteint de multiples contusions, tenta d'aller chercher du secours, et ses appels furent entendus par un vacher de La Vare, M. Rady, qui, accompagné de quelques touristes alertés dans les environs, se porta sur les lieux. A la suite de nombreux efforts, auxquels s'étaient joints les guides Veillon et Moreillon, les deux alpinistes furent descendus à Pont-de-Nant, où ils reçurent les soins d'un médecin militaire de l'école de recrues d'artillerie de forteresse en service dans la région, puis ils furent transportés à l'Hôpital cantonal à Lausanne. M. Frey souffre d'une fracture du bassin et d'une épaule luxée.

Un pilleur de gare est arrêté

Depuis quelque temps le commissariat spécial de la gare d'Annemasse était en éveil. Plusieurs colis disparaissaient. Aujourd'hui l'auteur de ces faits était arrêté. Il s'agit du nommé Carrier Charles, 19 ans, homme d'équipe à la gare, fils d'honorables personnes. Le père est cheminot également à la gare.

Une perquisition faite à son domicile a permis de retrouver une partie des objets volés, une montre-bracelet d'une valeur de 4000 fr. sertie de brillants, 24 chemises, une bonbonne d'eau de Cologne et plusieurs autres choses. C'est depuis la disparition de cette montre que les soupçons se sont portés sur ce jeune homme.

Nouvelles locales

Théâtre Valaisan à Finhaut

Comme on a pu le lire déjà dans le « Nouvelliste », la troupe du Théâtre valaisan de Finhaut donnera bientôt de nouvelles représentations de pièces dues au talent dramatique de son animateur, M. le Rd Chne Louis Poncet, curé de la Paroisse et auteur du Festival du Tir cantonal valaisan « Terres Romandes ». Après « L'avalanche » et « Les Rogations » — cette dernière pièce reprise d'ailleurs cette année — les habitués de la discrète station de la Vallée du Trient comme tous les amis du théâtre populaire que la renommée de l'auteur et l'assurance d'apprécier de l'art dans un incomparable cadre naturel (champs, forêts, montagnes, glaciers) attireront là-haut, auront la primeur d'un drame valaisan en deux actes : « L'Auberge du Génépi » qui ne le cédera certainement sous aucun rapport, aux précédents...

Comme la troupe du théâtre valaisan ne fait rien à demi on peut être assuré que les deux pièces au programme seront présentées dans les meilleures conditions d'interprétation et de mise en scène. Rappelons les dates des représentations : dimanches 18 et 25 juillet, 8 et 15 août, en matinée et en soirée à 14 h. 45 et 20 h. 45 ; samedi 31 juillet en soirée seulement et dimanche 1er août en matinée seulement. La Compagnie du Martigny-Châtelard offre de grandes facilités de transport et de prix aux amis du Théâtre valaisan. On souhaite donc que le nombre de ceux-ci se révèle considérablement accru à l'occasion des prochaines manifestations de ce groupement montagnard...

Succès

Le 8 juillet ont eu lieu, à l'Ecole supérieure de commerce pour jeunes filles, Fribourg, les examens pour l'obtention du baccalauréat ès sciences commerciales. Ces examens ont été honorés de la présence de M. le ministre Dr Junod, inspecteur fédéral pour l'enseignement commercial. Le diplôme a été décerné à 15 candidates, parmi lesquelles nous avons la joie de compter Mlle Marie-Thérèse Roduit, de Martigny.

CHAMPERY. — C'est pour le dimanche 25 juillet, que la Société de Développement de Champéry organise sa traditionnelle fête avec cortège, danses anciennes, costumes et musique 1830. Qu'on se le dise...

CHAMPEX. — (Corr.) — Dimanche après-midi, deux dames faisaient une promenade sur le Lac de Champex en compagnie d'un chauffeur de car. N'ayant pas l'habitude des déplacements sur une petite barque, elles firent chavirer l'embarcation et tombèrent dans le lac.

Deux citoyens se jetèrent immédiatement à l'eau et les ramenèrent au rivage, mais évanouies. La respiration artificielle leur fit reprendre vie. Les deux dames étaient venues en car des environs de Lausanne.

Chronique sportive

LE TOUR DE FRANCE

Verwaecke gagne l'étape Digne-Nice

Cette étape n'a été caractérisée par aucun fait saillant en ce qui concerne les toutes premières places, sauf pour ce qui est de Bautz, qui a rétrogradé à la quinzième place ; Verwaecke, par contre, s'est hissé à la huitième. Les Suisses, particulièrement Amberg, ont eu de la malchance — chutes, crevaisons, etc. — Notre as national a conservé tout de même la septième place au classement général.

L'étape : 1. Verwaecke, 8 h. 29' 19" ; 2. Cariti, 8 h. 29' 55" ; 3. Ezquerra, 8 h. 30' 43" ; 4. Bartali, 8 h. 31' 5" ; 5. Vicini ; 6. Lapébie ; 7. Galateau ; 8. Canardo ; 9. Gallien ; 10. Laurent. 27. **Amberg,** 8 h. 36' 59" ; 44. Pedroli ; 48. Zimmermann ; 50. Egli.

Classement général : 1. Maes, 68 h. 35" ; 2. Vicini, 68 h. 1' 12" ; 3. Lapébie, 68 h. 1' 59" ; 4. Vissers, 68 h. 2' 20" ; 5. Disseaux, 68 h. 5' 54" ; 6. Bartali, 68 h. 10' 57" ; 7. **Amberg,** 68 h. 17' 2" ; 8. Verwaecke, 68 h. 25' 18" ; 39. **Egli,** 70 h. 5' 26" ; 42. **Zimmermann,** 70 h. 15' 51" ; 51. **Pedroli,** 70 h. 43' 43".

Classement international : 1. Belgique, 204 h. 33' 59" ; 2. France, 205 h. 6' 17" ; 3. Italie, 206 h. 16' 32" ; 4. Allemagne, 207 h. 9' 22" ; 5. Suisse, 208 h. 38' 19" ; 6. Espagne, 210 h. 4' 57".

Lundi, repos à Nice.

RADIO-PROGRAMME

Mardi 13 juillet. — 12 h. 30 Informations de l'A. T. S. 12 h. 40 Gramo-concert. 17 h. Programme varié. 18 h. Le quant d'heure pour les malades. 18 h. 15 Musique légère. 19 h. L'avis du docteur. 19 h. 10 Les leçons de l'histoire. 19 h. 20 Entre cour et jardin. 19 h. 30 Intermède musical. 19 h. 50 Informations de l'A. T. S. 20 h. Résultats de la onzième étape du Tour de France. 20 h. 05 Soirée de chansons. 21 h. 05 Concert. 21 h. 55 Interlaken, entre les lacs... au pied des Alpes.

Service télégraphique et téléphonique

La grande joie du Cardinal-Légat

LISIEUX, 12 juillet. (Havas.) — Le cardinal Pacelli a adressé dimanche soir un télégramme au Pape pour lui rendre compte du plein succès de sa mission, de l'enthousiasme des foules qui l'ont salué et de la prévenance des autorités françaises qui l'ont accueilli et accompagné depuis le début de son voyage.

LISIEUX, 12 juillet. (Havas.) — Lundi matin à 7 h. 30 le cardinal Pacelli s'est rendu au Carmel pour célébrer la messe dans l'infirmerie, c'est-à-dire à l'endroit même où Sainte-Thérèse a rendu l'âme. Le légat a franchi la grille du carmel accompagné d'un seul prélat, qui lui a servi la messe. Avant de quitter le couvent, il a béni toutes les carmélites, parmi lesquelles la mère prieure Agnès de l'Enfant Jésus et les deux autres sœurs de la sainte. Le lieu de cette cérémonie avait été choisi dimanche soir au cours d'une visite imprévue du Légat à la mère prieure du carmel.

La cachette des bijoux volés

GENEVE, 12 juillet. (Ag.) — On a annoncé ces jours derniers l'arrestation à Interlaken, d'un malfaiteur nommé Schröder, alias Sanders, surpris en flagrant délit de cambriolage. Cet individu qui avait commis de nombreux méfaits à Genève, fut trouvé porteur de quelques bijoux provenant d'un cambriolage de la villa de M. Lombard, banquier à Céligny, près de Genève. A un agent de la sûreté de Genève, dépêché à Interlaken, le cambrioleur déclara avoir enterré la plus grande partie des bijoux volés sous une passerelle de chemin de fer près de Nyon.

Lundi matin la police genevoise et la gendarmerie vaudoise ont effectué des recherches à l'endroit indiqué et ont en effet découvert une cassette contenant des bijoux pour une valeur d'environ 5000 francs, qui avaient été dérobés dans la villa du banquier genevois dans la nuit du 28 au 29 juin dernier.

La grève des garçons de café

PARIS, 12 juillet. (Havas.) — Dans le courant de la nuit et dans les premières heures de la matinée quelques incidents se sont produits devant les cafés des Champs Elysées et du Boulevard Hausmann. Des groupes de grévistes ont brisé des glaces et ont tenté de pénétrer dans les établissements. Une vingtaine d'arrestations ont été opérées tant sur la rive gauche que sur la rive droite. Les manifestants ont été remis en liberté après vérification de leur identité.

Les victimes de la chaleur

NEW-YORK, 12 juillet. (Havas.) — Le cinquième jour de la vague de chaleur a provoqué la mort d'une centaine de personnes dans la seule zone de New-York. Des orages ont heureusement provoqué dans la soirée un abaissement sensible de la température. Des centaines de milliers de citadins continuent à envahir les plages de New-York. On estime qu'un million de personnes se pressaient à Coney Island. D'après les dernières statistiques la vague de chaleur a fait au total pour tous les Etats-Unis 300 victimes.

Deux autos en feu : six carbonisés

ORLEANS, 12 juillet. (Havas.) — Un grave accident d'auto s'est produit hier soir près de Marcilly en Villette, à vingt kilomètres d'Orléans. Deux autos sont entrées en collision et ont pris feu. Six occupants des deux voitures ont été carbonisés. Une septième personne a été très grièvement brûlée.

Le recours de Frey

LA CHAUX-DE-FONDS, 12 juillet. (Ag.) — Le défenseur de G. Frey, qui a été condamné à 60 jours de prison pour participation aux incidents du 25 janvier dernier a décidé de recourir en cassation contre ce jugement.

Les dons à la Croix-Rouge

GENEVE, 12 juillet. (Ag.) — Le Comité international de la Croix-Rouge auquel l'œuvre de secours qu'il poursuit en Espagne en faveur des victimes de la guerre civile impose de très lourdes charges vient d'avoir la satisfaction de recevoir deux dons importants, l'un de 50 mille couronnes suédoises du gouvernement royal de Suède, l'autre de 15 mille dollars à échelonner sur six mois, de la Croix-Rouge américaine.

Ajoutés à ceux déjà reçus notamment des gouvernements suisse, belge et italien ces dons vont lui permettre d'envisager avec moins d'anxiété, du point de vue financier, la contribution de son activité humanitaire.

Guerre imminente

PEKIN, 12 juillet. (D. N. B.) — On confirme, de source officielle chinoise, la reprise des hostilités. On en rend responsables les Japonais, qui seraient revenus au nombre de 400 après le départ des troupes nippones et auraient attaqué les troupes chinoises. En Chine, ces événements sont accueillis avec beaucoup d'inquiétude. On veut voir un indice de guerre imminente dans la nomination du général Kotsuki comme commandant des troupes du nord de la Chine.

A minuit, la situation dans le nord de la Chine était la suivante : Tous les négociateurs ont renoncé à leurs fonctions, et les négociateurs chinois ont expressément retiré leur déclaration selon laquelle un accord préliminaire visant le retrait des troupes avait été conclu avec les Japonais. Des combats sont en cours aux environs de Wamwanpinchsien et de Huangtupo sur la ligne de Tientsin, près de Fengtai. On apprend que le consulat général du Japon à Tientsin a donné l'ordre à la population civile du nord de la Chine de se retirer sur la côte. Le bruit court aussi ici que le président du conseil du Hopéi-Chahar, le général Sungcheyuan, serait arrivé dimanche soir à Tientsin.

TOKIO, 12 juillet. — L'empereur et l'impératrice du Japon ont interrompu leur séjour à Hayano et sont rentrés à Tokio. Un haut fonctionnaire du ministère des affaires étrangères a déclaré que la principale demande formulée par les Japonais est le retour au statu-quo. Il s'est refusé à préciser la signification de ce terme.

Excursion tragique

LUCERNE, 12 juillet. (Ag.) — Un groupe de plus de vingt jeunes gens du camp de travail de Zurich avait entrepris samedi une excursion au Pilate. Après avoir couché à Schwendalp, ils étaient repartis dimanche de bonne heure. Ils furent surpris au Nauen par une chute de pierres au cours de laquelle l'électromonteur Zollinger fut atteint à la tête. Transporté sans connaissance à l'hôpital cantonal de Stans, le jeune homme mourut d'une double fracture du crâne.

L'Etat juif

JERUSALEM, 12 juillet. — Les milieux israélites de Palestine refusent unanimement les propositions de la commission royale. Ils protestent notamment contre le fait qu'un territoire restreint soit accordé à l'Etat juif à une époque où la situation des Juifs atteint son maximum de détresse.

La fièvre aphteuse en France

BERNE, 12 juillet. (Ag.) — Vu la forte extension de la fièvre aphteuse dans diverses régions de la France, l'Office vétérinaire fédéral a interdit à partir du 15 juillet 1937 jusqu'à nouvel avis toute importation de foin, de paille, de litière et de fumier provenant de ce pays.

La communication française

PARIS, 12 juillet. (Ag.) — On annonce dans les milieux autorisés, que M. Corbin, ambassadeur de France à Londres, a été chargé de donner au président du comité de non-intervention, notification officielle de la décision prise par le gouvernement français de suspendre à partir de mardi à midi les facilités accordées aux contrôleurs internationaux à la frontière hispano-française.

Conformément aux déclarations faites, samedi dernier, au ministère des affaires étrangères, la mise en vigueur de la mesure n'interviendra que si, d'ici là, les conditions formulées vendredi, 9 juillet, par le représentant de la France au comité de non-intervention n'ont pas été réalisées.

Il convient de répéter que les engagements de non-intervention de la France subsistent. Les envois de volontaires, d'armes, de munitions et de fonds demeurent prohibés. Plus généralement, toutes les interdictions prononcées en vertu des accords de non-intervention restent en vigueur.

LONDRES, 12 juillet. (Havas.) — M. Corbin, ambassadeur de France, a remis à 15 h. 35 à lord Plymouth, président du Comité de non-intervention, la communication française relative à la suspension du contrôle international à partir de demain à la frontière hispano-française.

Incendie

BETTLACH, 12 juillet. (Ag.) — Lundi matin, le feu s'est déclaré à la maison de la veuve Eva Vogt-Marti, assurée pour 4000 fr. et la détruisit de fond en comble. Seule une partie du mobilier a pu être sauvée. Les causes de l'incendie n'ont pas encore été découvertes.

L'offensive enrayée ?

SALAMANQUE, 12 juillet. (Ag.) — D'un des envoyés spéciaux d'Havas : La pression des miliciens autour de Madrid s'est ralentie et celle des insurgés s'est accentuée. Le commandement insurgé considère que l'offensive des gouvernementaux est entièrement enrayée. Il estime que les pertes de l'adversaire dans cette bataille s'élèvent à ce jour à près de 10,000 morts et blessés.

Un problème insoluble

LONDRES, 12 juillet. — Dans une déclaration accordée au correspondant de l'agence Reuter à Salamanque une haute personnalité insurgée a déclaré que le général Franco avait décidé qu'il ne pouvait discuter de la question du retrait des volontaires étrangers qu'il considérait comme un problème insoluble.

Bibliographie

La société à responsabilité limitée en droit suisse d'après la loi fédérale revisant les titres XXIV à XXXIII du Code des obligations du 18 décembre 1936.

Par Theo Guhl, docteur en droit, Professeur à l'Université de Berne. Edition française par Albert Comment, docteur en droit, juge à la Cour suprême à Berne. 63 pages. Prix : Broché 4 fr., relié toile 5 fr. Editions polygraphiques S. A., Zurich.

La loi fédérale revisant le Code des obligations est entrée en vigueur le 1er juillet 1937. Elle introduit une nouvelle forme de société : la société à responsabilité limitée. Aux termes du Code des obligations revisé, la société à responsabilité limitée est une corporation groupant deux ou plusieurs personnes ou des sociétés de commerce en une entreprise ayant la personnalité et disposant d'un capital déterminé à l'avance. Ce capital doit atteindre au minimum 20,000 francs et ne pas dépasser 2,000,000 de francs. La société anonyme exigeant un capital minimum de 50,000 francs, bien des entreprises choisiront de préférence à l'avenir la société à responsabilité limitée ; il en sera de même des sociétés en nom collectif ou en commandite.

Le livre de Monsieur le Prof. Guhl, le premier en son genre, est une analyse claire et détaillée des dispositions de la loi qui régit cette nouvelle forme de société. C'est à la plume de M. Albert Comment, docteur en droit, juge à la Cour suprême de Berne, que nous devons une édition française du travail de M. Guhl. Grâce à sa haute compétence et à ses connaissances approfondies en la matière, M. le Dr Comment a fait de cet ouvrage une œuvre de première importance pour toute personne de langue française. Nous en recommandons vivement la lecture à tous ceux qui seront appellés professionnellement ou d'une autre manière à constituer une société à responsabilité limitée à partir du 1er juillet 1937. L'auteur analyse la procédure de fondation, en particulier l'élaboration des statuts et les apports en nature, la responsabilité, la transformation d'une société anonyme en société à responsabilité limitée, les droits et obligations des associés, l'organisation, la modification des statuts et du capital social, ainsi que la dissolution de la société et la sortie des associés.

†

Madame Vve **Jean JOST-LANG, à Sion ;**
Monsieur et Madame **Jean JOST-AUGE** et leur fils **Bernard,** à Paris ;
Madame et Monsieur **Erwin SCHMID-JOST** et leurs enfants **Madeleine** et **Pierre,** à Sion ;
Mademoiselle **Anne-Marie JOST,** à Sion ;
Monsieur et Madame **Paul JOST-OULEVAY** et leur fils **Jean-Pierre-André,** à Lausanne ;
Mademoiselle **Hélène JOST,** à Sion ;
Mademoiselle **Anny JOST,** à Sion ;
Mademoiselle **Jeanny JOST,** à Sion ;
Les familles **BRUNNER-JOST,** à Sion ;
Les familles **ROVINA-JOST,** à Münster ;
Les familles **LANG,** à Lucerne, Oftringen, Estavayer ;
Les familles parentes et alliées,
ont le profond regret de faire part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur JEAN JOST

allié LANG

ancien commerçant

leur cher époux, père, grand-père, frère, oncle, cousin et beau-frère, décédé pieusement dans sa 77ème année.

L'ensevelissement aura lieu mardi 13 juillet à Sion. Départ Rue du Grand Pont, à 10 heures.

R. I. P.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Dépôt à Lausanne-Renens, Tél. Renens 39'477 Gare de Closel

L'Eternit ondulé, la permanente des bâtiments utilitaires

Le Payement

des lots ci-après de la Loterie Pro Rætia:

2 premiers prix à Fr. 100000

1 à Fr. 50000	10 à Fr. 5000
1 à Fr. 25000	200 à Fr. 500
1 à Fr. 15000	250 à Fr. 200
10 à Fr. 10000	1500 à Fr. 100
200 à Fr. 1000	28000 à Fr. 20

commencera immédiatement après le tirage final du

19 juillet

par les soins de la Banque Cantonale des Grisons, à Coire, au comptant et sans défalcation fiscale aucune, pour toute destination en Suisse. Les billets gagnants devront nous être adressés sous pli recommandé.

On peut, moyennant l'envoi de 30 cts, dès maintenant commander au Bureau de Loterie, à Coire, **une liste de tirage.** Celle-ci contient également les numéros gagnants des tirages précédents qui n'ont pas encore été présentés au payement.

PRO RAETIA

Prix du billet: frs. 10.- Prix d'une série complète, ou mixte à volonté, avec les chiffres finals de 0 à 9, et un gagnant sûr: frs. 100.-.

Versements, avec en plus 40 cts. pour frais de port, au compte-chèques postaux X 3333 Coire. On trouve des billets auprès des banques des Grisons d'Obwalden, de Soleure, de Schwyz, d'Uri et du Valais. Contre remboursement auprès du Bureau de Loterie Pro Raetia, à Coire.

La demande est énorme. Les commandes s'exécutent dans l'ordre de réception.

La PRO RAETIA ne proroge rien. Ses nombreux lots moyens ont assuré son grand succès.

GALLAND-PUBLICITÉ, ZURICH

Dépôts de vente dans le canton du Valais :

Banque Cantonale Valaisanne et succursales

ARDON : A. Udry, horlogerie. **BRIGUE :** Banque de Brigue, Banque Suisse d'Epargne et de Crédit; M. Briand, magasin, neue Bahnhofstrasse; Raphaël Burcher, Bazar, Papeterie. **LOÈCHE-VILLE :** M. Zumofen, Droguerie. **MARTIGNY :** Banque Populaire de Martigny S.A.; Banque Suisse d'Epargne et de Crédit; Closuit et Cie, Banque de Martigny; M. Gaillard, Librairie-Papeterie; A. Montfort, Imprimerie Nouvelle; Imprimerie J. Pillet, «Le Rhône». **MONTANA :** Banque de Montana S. A.; Berclaz, Librairie-Papeterie. **MONTHEY :** M. Arlettaz, Bazar de Monthey; Srs Giovanola, Papeterie **NATERS :** Ernst Biffiger, Handlung. **ST-GINGOLPH :** Hôtel de la Poste H. Emery. **ST-MAURICE :** R. Heyraud, tabacs et journaux. Oeuvre de St-Augustin. **SAXON :** M. Guenot, Droguerie. **SIERRE :** Banque Populaire de Sierre; Banque Suisse d'Epargne et de Crédit; Crédit Sierrois; Walter-Amacker, Librairie-Papeterie. **SION :** Banque Populaire Valaisanne; Crédit Valaisan; A. Miville, Tabacs et Cigares, Journaux; «Au Casino»; Revaz Armand, avenue de la Gare; M. Spahr, Grand Bazar; R. Tronchet, Tabacs, Cigares, Cigarettes. **VÉTROZ :** A. Udry, Horlogerie. **VIÈGE :** Banque Populaire de Viège S. A.; Jullier-Karlen, Papeterie u. Buchhandlung. **VOUVRY :** G. de Vantéry Drog.-Pharmacie.

FABRIQUE DE CERCUEILS

Agents des Pompes funèbres générales S. A. dans le canton du Valais

Sion : Jules PASSERINI Tél. 3.62

St-Maurice : Albert DIRAC, Téléph 2.19
Monthey : Ch. COTTET, Tél. 60.03
Sierre : Joseph AMOOS, Tél. 51.016
Martigny : Phil. ITEN, Tél 61.148
Saxon : Gust. MAYENCOURT
Montana : René BAUD, Téléphone 2.90

HENKEL, BÂLE

KRISIT nettoie et profite!

FK081a

Les vers de la vigne, de première génération,

ont commis dans tous les vignobles de gros dégâts.

Seuls, des traitements judicieusement appliqués avec la **NICOTINE** peuvent sauver ce qui reste des atteintes des vers de seconde génération.

Pour réussir, il faut traiter à temps, immédiatement à la décroissance du gros vol des papillons, dès les œufs pondus.

Le ver est invulnérable dès qu'il est à l'intérieur du grain.

Donnez votre préférence à la

« NICOTINE CUPRA »

dosée rigoureusement et présentant toutes les garanties.

Il est possible que le produit vienne à manquer, aussi veuillez passer vos commandes assez tôt à votre fournisseur habituel.

Pureté **CUPRA** Qualité

En vente chez tous les bons négociants

Société des Produits Cupriques S. A.

USINES A RENENS (Vaud)

Avant de partir en vacances !

Commandez à l'Imprimerie Rhodanique les imprimés qui arrivent à leur fin.

Vous les aurez sous la main à votre rentrée.

A remettre dans localité importante du Valais

commerce de chaussures

bien situé. Conditions très avantageuses.

S'adresser au Nouvelliste sous C. 1311.

BON ET BON MARCHE !

Gnagis crus : queues, museaux, bajoues, oreilles de porc fr. -.50 le 1/2 kg. **Ragoût de mouton,** marchandise bien fraîche fr. 1.-- le 1/2 kg. **Saucisses de ménage** porc et bœuf cuites, fr. 1.25 le 1/2 kg. **Tripes cuites** fr. 1.25 le 1/2 kg.

Service soigné contre remboursement, port en plus.

Se recommande:

Boucherie-charcuterie SUTER, MONTREUX

On cherche

apprenti boulanger-pâtissier

robuste et consciencieux.

S'adresser à la Boulangerie LONFAT, Martigny.

A remettre, district de Martigny, petit commerce de

chaussures

avec atelier de réparations. Bon rendement assuré.

Ecrire au Nouvelliste sous S. 1312.

Je cherche à louer pour août un

CHALET

alt. 1200-1400 m.

3 chambres, 4 lits. Offres av. prix à P. Stœckli, Levant 69, Lausanne.

Abonnez-vous au NOUVELLISTE

L'Imprimerie Rhodanique

St-Maurice

livre tous travaux pour l'industrie, le commerce, l'administration et les particuliers aux meilleures conditions de bienfacture et de prix. Tél. 2.08.

Varices ouvertes

DARTRES - ECZEMAS - COUPURES DEMANGEAISONS - CREVASSES - ERUPTIONS DE LA PEAU - BRULURES, etc.

COUPS DE SOLEIL

Vous qui souffrez, faites un dernier essai avec le merveilleux

Baume du Pèlerin

Boîte Fr. 1.— Pot Fr. 2.25, toutes pharmacies

37 FEUILLETON DU NOUVELLISTE

LA BOUQUETIÈRE DU PALACE

— Dis-la vite ! répondit Péréda, enchanté des paroles de son fils.

— C'est que vous viendrez tous, le mois prochain, à Madrid me voir tuer mon premier taureau ! Est-ce dit ?

— C'est dit ! promit José.

Et, soulevant son verre, il clama d'une voix enjouée :

— A ta victoire ! mon fils !

CHAPITRE VIII

Par ce brûlant soir d'été la rue grouillait de monde.

Alonso avait peine à se frayer chemin.

Il venait de descendre du train qui le ramenait à Madrid et, pour se dégourdir les jambes, il regagnait son quartier en flânant.

Demain, il reprendrait ses exercices et dans vingt jours, ce serait la course d'où il sortirait triomphant ou bien il trouverait la mort.

Mais l'air était trop doux, la foule trop gaie, tout semblait trop facile par cette belle fin de jour, pour qu'on s'attardât aux pensées tristes et le jeune homme, relevant le front, se sentait une âme de conquérant pleine de hardiesse et sûre de sa force.

Tous ces indifférents qu'il croisait ce soir peut-être l'acclameraient bientôt.

Il se voyait porté en triomphe sur les épaules d'une foule délirante qui applaudirait à sa victoire.

Ah ! la douceur des bravos et des vivats ! quel cœur jeune et ambitieux n'en serait pas grisé ?

Le feutre crânement posé sur l'oreille, un sourire satisfait relevant sa lèvre ombragée d'une fine moustache le jeune homme continuait sa route.

C'était son dernier jour de congé ; il voulait en profiter jusqu'à la fin et, pour la première fois peut-être depuis un an, il ne se pressait pas de regagner sa petite chambre.

Les enseignes lumineuses allumaient leurs étoiles multicolores aux toits des maisons, les devanture rutilaient de clartés attirantes.

Une foule compacte se pressait devant un vaste porche brillamment illuminé.

Suivant le mouvement, le jeune homme s'approcha lentement :

Et tout à coup, il se trouva au premier rang.

Une exclamation rauque s'échappa de son gosier :

— Elle !

Devant lui, sur une flamboyante affiche, Isabelle, son Isabelle, sa petite cousine aux beaux yeux, lui souriait tendrement, une nuance de mélancolie au fond du regard.

La bouche adorablement dessinée s'entr'ouvrait.

On eût dit qu'elle allait parler.

Il attendit, croyant entendre déjà le son de la voix aimée.

L'illusion de la vie était telle qu'un instant il en était le jouet.

Puis il se reprit et regarda mieux.

Sur une grande affiche, une jeune bouquetière de grandeur nature offrait ses violettes aux passants avec tant de grâce, tant de naturel qu'on était tenté de respirer l'arome des fleurs.

Et cette belle fille, c'était Isabelle ; il la reconnaissait, il en était certain.

Que faisait-elle là ?

Il se le demandait en vain, et une fièvre l'envahissait, le poussant à savoir, à se rendre compte.

Plus il contemplait l'image de celle qu'il avait tant aimée, plus Alonso apercevait les raisons pour lesquelles il en avait été si fort épris.

Qu'était la beauté robuste d'une Dolorès auprès de cette pureté de lignes, de ce charme, de cette élégance ?

— Isabelle ! Isabelle ! murmura-t-il en extase.

Au bout d'un moment, il vit seulement les lettres énormes qui accompagnaient le portrait :

« Demain, débuts de Violetta, la Bouquetière du Palace, dans « les Fleurs d'Amour » et dans ses créations ».

Violetta ?

Que voulait dire ce nom ?

Peut-être était-il le jouet d'une ressemblance étrange, et cette Violetta n'avait-elle rien à faire avec Isabelle.

Pourtant, il retrouvait là des signes imperceptibles qu'il avait remarqués autrefois dans les traits du visage et dans les gestes de la jeune fille.

Mais alors, qu'était-ce ce mystère ?

Il avait une envie folle de l'éclaircir, de se rendre compte, de savoir enfin s'il était l'objet d'une hallucination, ou si cette apparition adorable était bien celle de la chère disparue.

Quelqu'un, dans la foule, l'ayant poussé, pour prendre sa place, il s'éloigna d'un pas traînant, comme à regret.

Il songea alors à regarder le nom de l'établissement qui se détachait au fronton de l'édifice, en lettres lumineuses.

L'Alhambra !

Il se souvenait d'avoir entendu ce nom dans la bouche de ses camarades.

Il les interrogerait ; à tout prix il lui fallait savoir !

Et voir surtout !

Oui, il viendrait, il écouterait chanter cette étoile de music-hall dans l'espoir de reconnaître la voix aimée qui tant de fois jadis avait charmé ses oreilles.

Il ne pouvait plus penser qu'à cela.

Ah ! ils étaient loin à présent les rêves de tout à l'heure.

L'apparition de la silhouette chérie avait tout effacé.

Triomphante, elle s'imposait et demeurait seule, comme gravée au fond des paupières que le jeune homme s'efforçait de clore pour ne plus rien voir.

Longtemps après qu'il fut rentré chez lui et qu'il eut vainement fait appel au sommeil, la radieuse vision s'imposait encore à lui, souriante, attirante, attendrissante aussi, avec cette impalpable nuance de tristesse qui atténuait d'ordinaire les joies de la jeune fille.

Cette nuit-là, Alonso dormit peu.

(A suivre.)